

Accident de travail et congé

Par **Cobra1971**, le **22/03/2019** à **12:23**

Bonjour je voudrais savoir suite à un accident de travail vendredi 15 dernier l'hôpital ma arrêter jusqu'au jeudi 21 mars aujourd'hui vendredi 22 je souffre énormément de ma cote j'ai l'intention de revoir mon toubib lundi pour me faire prolonger à nouveau mon problème est que mes congés commence lundi 1 avril dois je faire une reprise de travail le vendredi 29 pour pouvoir partir en conge.

Merci

Par **miyako**, le **24/03/2019** à **21:58**

Bonsoir,

Attention si vous êtes prolongé en AT, vous ne pourrez pas partir en congés, sans l'accord de votre caisse d'assurance maladie, car en cas de contrôle, vous aurez des problèmes Les arrêts de travail sont faits pour se soigner. Vos CP devront être reportés.

Amicalement vôtre

suji KENZO